

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 71 (1991)
Heft: 1

Rubrik: Les manifestations de la Chambre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Maison Suisse et l'architecture européenne

Exposé présenté par Son Excellence Monsieur Carlo Jagmetti, Ambassadeur de Suisse en France, à l'occasion d'un déjeuner-conférence organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France, le 7 février 1991.

Je suis très heureux de m'adresser à vous dans le cadre des déjeuners-conférences de la Chambre de Commerce Suisse en France. L'occasion est particulièrement propice, dans cette période où bien des choses sont remises en question.

Le 10 janvier a débuté en Suisse la célébration du 700^e anniversaire de la naissance de la Confédération suisse. Elle sera ponctuée jusqu'à la fin du mois d'octobre par toute une série de manifestations en Suisse et à l'étranger. Beaucoup d'efforts sont d'ailleurs déployés pour que cet anniversaire soit également célébré ici en France.

Le programme prévu laisse une large place à la réflexion. Autour de la maison suisse de grands travaux sont en effet en cours. Pour l'instant le projet d'ensemble n'a pas encore pris des contours très nets, mais des éléments se mettent en place ou sont renforcés. Ils visent à parvenir à un vaste réaménagement des relations sur le Continent européen.

Le 700^e anniversaire de la Confédération suisse offre ainsi l'occasion de réfléchir à la place de la Suisse en Europe et renouer avec la tradition suisse d'adaptation aux circonstances. La

NDLR : alors que les négociations sur l'espace économique européen (EEE) entre les Etats de l'AELE et ceux de la CEE sont entrées dans une phase décisive, la Rédaction de la Revue a pensé que ses lecteurs trouveraient de l'intérêt aux propos de M. Carlo Jagmetti qui fut, avant d'être en poste à Paris, Ambassadeur près les Communautés Européennes à Bruxelles, de 1982 à 1987.

maison suisse, ouverte au monde, a vocation à participer comme élément portant à l'architecture européenne et non pas à se limiter à être classée monument historique.

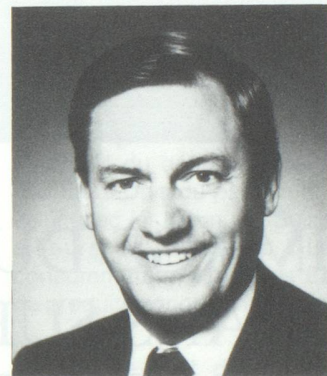
Mon exposé ne sera donc pas consacré aux fameux architectes suisses, et notamment tessinois, qui se sont illustrés dans l'Europe entière. Leur audace et leur esprit novateur ne sera néanmoins pas de trop pour envisager la position de la Suisse en Europe et le rôle qu'elle entend y jouer. L'histoire suisse nous montre que notre position n'a jamais été acquise et qu'elle a été au contraire soumise à une évolution constante déterminée par notre environnement extérieur. Aujourd'hui celui-ci nous invite à des choix qui peuvent nous permettre de participer activement à la définition de la nouvelle architecture européenne.

Nous n'échappons pas à la géographie qui nous place au centre de l'Europe, sur le passage des principales voies de communication à travers les Alpes. Cette géographie nous a donné une histoire et des cultures que nous partageons avec nos voisins.

L'histoire suisse n'est ainsi pas celle d'un pays tranquille à l'écart des événements européens. Lorsqu'en été 1291, les habitants de trois vallées du centre de la Suisse actuelle, commandant l'accès au col du Saint-Gothard, décidèrent de s'allier pour défendre leur autonomie, ils se situaient dans un mouvement qui se manifestait aussi bien au Sud qu'au Nord des Alpes. Le pacte confédéral a néanmoins résisté au temps et d'autres vallées alpestres et des villes

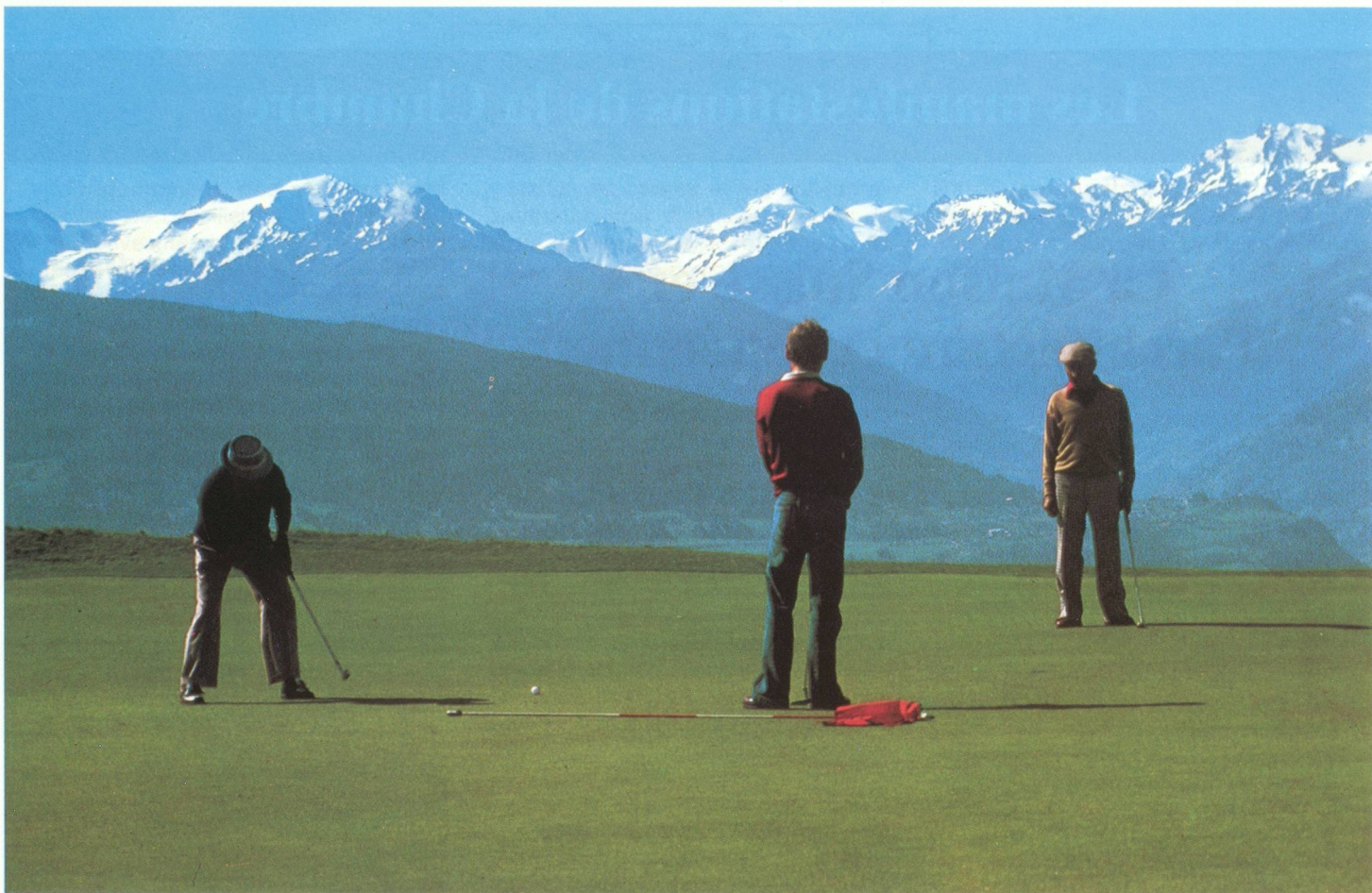
rejoignirent l'alliance, portant le nombre à treize.

Cette première Confédération fut fortement mêlée aux événements européens et pratiqua même une politique extérieure très agressive. Il faut préciser qu'il n'y avait pas une politique extérieure mais plusieurs en fonction des intérêts divergents des Confédérés, chacun s'alliant avec des maisons princières européennes différentes. Ces politiques contradictoires prirent fin en 1515 avec la défaite des Confédérés à la bataille de Marignan face à François 1^{er}.



M. Carlo Jagmetti, Ambassadeur de Suisse en France

Une défaite qui allait marquer un tournant dans la politique de la Confédération et jeter les bases de la politique de neutralité future. Une politique extérieure prudente était la condition d'une diminution des tensions intérieures. Au 16^e siècle, la Réforme allait provoquer de profondes divisions allant jusqu'à des périodes de guerre civile. Ce ne fut qu'en 1648, à l'issue de la Guerre de Trente Ans, que la Confédération coupa ses liens avec l'Empire et devint, formellement, indépendante. Indépendante dans l'interdépendance comme on dirait aujourd'hui, car en Suisse aussi le 18^e siècle vit l'essor de l'industrie (filatures de coton, teintureries, industrie de la soie et horlogerie) au point de faire d'elle au début du 19^e siècle le pays le plus industrialisé d'Europe. La Révolution française provoqua, comme ailleurs, l'écroulement de l'ancien régime, mais la tentative de l'occupant français d'instaurer une Ré-



A L'IMAGE DU PRESTIGIEUX GOLF
DE CRANS-SUR-SIERRE,
GASTON BARRAS CONSTRUIT POUR VOUS
DES RÉSIDENCES DE GRANDE QUALITÉ



AGENCE IMMOBILIÈRE
GASTON BARRAS

VENTE — LOCATION

3963 CRANS-SUR-SIERRE VALAIS/SUISSE

TÉLÉPHONE 027 / 41 27 02 - TÉLEX 473 805

Fax : 027/414671

LA MAISON DU VALAIS

20, rue Royale
75008 PARIS

Tél. : (1) 42 60 22 72
(1) 42 60 23 75

St Andrews, un chalet de 8 appartements, construit par Gaston Barras

publique helvétique unitaire et centralisatrice échoua face à une **caractéristique restée essentielle de nos jours encore : la défense de l'autonomie locale**. Cette caractéristique fait partie des éléments fondamentaux de l'équilibre suisse.

Ce sera enfin en 1848 que la Confédération d'Etats allait devenir un Etat fédératif, républicain et libéral, bien que la désignation officielle de "Confédération suisse", née en 1815, était maintenue. C'est avec la naissance de l'Etat fédératif qu'allaient se développer les bases économiques de la Suisse d'aujourd'hui avec l'accroissement des compétences de la Confédération et le développement de l'industrie suisse d'exportation grâce à l'industrie chimique et de la construction de machines.

Les éléments essentiels de la Suisse d'aujourd'hui, assemblés pendant des siècles au fur et à mesure d'une évolution constante et de l'adaptation aux événements européens étaient ainsi en place au début de ce siècle : **fédéralisme, démocratie directe, économie très ouverte sur l'extérieur et neutralité**. Les deux guerres mondiales n'ont pas modifié ces caractéristiques, la deuxième guerre mondiale a, peut-être, tout au plus, poussé au repli sur soi et à cultiver la différence par rapport à nos voisins.

Cette retenue et la conviction que la neutralité permanente était le moyen le plus approprié de sauvegarder sa politique extérieure indépendante devaient tenir la Suisse à l'écart, dans l'après-guerre, des grandes institutions internationales comme l'ONU ou le Conseil de l'Europe. Seule exception à cette prudence, la participation, avec réserves, dès 1948, à l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ancêtre de l'OCDE, expression de la volonté suisse de contribuer à la reconstruction de l'Europe.

Cette position devait par la suite être adaptée en fonction de l'évolution européenne. Dans le domaine politique, la Suisse adhéra en 1963 au Conseil de l'Europe dont le caractère interétatique s'était affirmé. De même, la Suisse participa activement dès le début au processus visant à réduire les tensions en Europe, engagé en 1975 par la

Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE).

Les efforts d'intégration dans l'Europe de l'après-guerre ont toutefois été marqués par la fondation en 1951 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et, en 1957, de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) dont, fait nouveau en Europe, la caractéristique principale était la supranationalité. L'intégration des Six Etats fondateurs des CE suscitait la nécessité chez les autres pays européens membres de l'OECE de faire en sorte que l'intégration des Six ne provoque pas une division économique entre pays de l'Europe Occidentale qui s'ajouterait à la séparation politique du Vieux Continent entre Est et Ouest. Pour sauvegarder l'égalité de traitement entre les pays d'Europe Occidentale on a d'abord tenté de créer en 1957 une zone de libre-échange européenne entre les Etats de l'OECE. L'échec de ce projet impliqua pour la Suisse, dont les partenaires commerciaux les plus importants sont ses grands voisins, tous membres des CE, la nécessité de maintenir une évolution parallèle vers la libéralisation des échanges des produits industriels.

Pour répondre à cette préoccupation, la Suisse et six autres pays créèrent en 1960 l'Association européenne de libre-échange (AELE). A la différence de la CE, l'AELE n'a pas de caractère supranational et ne comporte pas de politiques communes, ce qui correspondait aux exigences particulières de ses Etats membres. Grâce à l'AELE le libre-échange des produits industriels était rapidement établi entre ses membres. Il fallait encore établir le lien avec les CE d'autant plus que certains pays de l'AELE souhaitaient adhérer aux CE. Mais ce ne fut qu'en 1972 que furent signés entre les CE et chacun des pays de l'AELE des accords de libre-échange qui, à partir de 1973, établirent de manière équilibrée le libre-échange des produits industriels entre tous les pays membres. Avec les CE, l'AELE et le pont constitué par les accords de libre-échange reliant les deux ensembles était ainsi créé un vaste espace européen de libre-échange réunissant 18 pays.

Cette construction pragmatique, équilibrée, a fourni la base d'une coopération étroite en constante progression. Elle n'a cessé de s'étendre à d'autres domaines que celui du libre-échange industriel. Quelques chiffres illustreront l'étroitesse de ces liens. Les six pays de l'AELE (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse) sont le premier client et le premier fournisseur de la CE. La Suisse a, de ce point de vue aussi, des liens particulièrement étroits avec la CE : en 1990, 71,5 % des importations suisses provenaient de la CE, 57,8 % des exportations suisses allaient vers la CE. De plus, en 1988, 47 % des investissements directs suisses dans le monde se trouvaient dans la CE, ce qui représentait près de 420 000 postes de travail. La France constitue un élément important dans cette coopération. Elle est le deuxième fournisseur et le deuxième client de la Suisse. Le solde de la balance commerciale, positif pour la France, était en 1989 de 16,3 milliards de FF et devrait atteindre en 1990 17 milliards de FF. Il couvrait en 1989 3/4 du déficit français vis-à-vis des Etats-Unis ou plus de la moitié de celui avec le Japon. La Suisse est par ailleurs le deuxième plus grand consommateur, après les Etats-Unis, de produits agricoles français.

On le voit donc, la maison suisse construite patiemment pendant 7 siècles conserve ses caractéristiques propres mais **est également bien intégrée au paysage européen** dont elle a subi, tout au long de son histoire, les influences et auxquelles elle a su s'adapter. Or l'environnement extérieur, ce paysage européen, est en pleine évolution au point qu'on parle d'une nouvelle architecture européenne.

La maison suisse doit concevoir sa place dans le cadre européen face aux faits nouveaux que sont la montée en puissance de la Communauté européenne et la libéralisation politique et économique en Europe Centrale et Orientale.

Le processus d'intégration communautaire s'est considérablement accéléré depuis l'adoption, en 1985, du programme d'achèvement du Marché intérieur et, en 1986 de l'Acte unique. La mise en chantier, en 1990, de l'Union économique et monétaire et de

l'Union politique qui pourrait à terme aboutir à une politique étrangère, de sécurité et de défense communes, confirme le caractère global du processus d'intégration communautaire.

Les bouleversements intervenus en Europe Centrale et Orientale à partir de 1989 marquent fortement le paysage européen et l'unification allemande qui en est la conséquence, en est l'un des faits majeurs. Ces deux phénomènes, accélération de la construction communautaire et démocratisation à l'Est, se stimulent d'ailleurs l'un l'autre. Les pays d'Europe Centrale et Orientale regardent vers la CE pour trouver l'appui nécessaire à leur stabilité et à leurs aspirations. A son tour, la nouvelle situation à l'Est pousse la CE à renforcer rapidement son intégration pour préserver son identité et assumer son rôle vis-à-vis du reste de l'Europe.

Une coopération globale pourrait s'instaurer sur l'ensemble du Continent européen. Mais pour l'instant cette architecture est encore bien fragile car le terrain est instable. La marche vers l'intégration communautaire est pleine de difficultés à la mesure des transferts de souveraineté qu'elle implique. De plus la crise du Golfe que nous vivons, a révélé la difficulté pour la CE de jouer un rôle politique à la mesure de ses possibilités économiques. Par ailleurs l'évolution des pays de l'Est est terriblement difficile car les problèmes politiques et économiques que ces pays doivent résoudre sont énormes. Les difficultés créées par la résurgence des nationalismes et le caractère bien précaire dans certains pays de la volonté d'ouverture annoncée, incitent à beaucoup de prudence.

L'évolution de la situation en Europe exige ainsi une réflexion approfondie sur notre position sur le Continent. Elle nous invite à réfléchir au sens de notre politique de neutralité.

Malgré sa célébrité et son identification étroite avec la Suisse, tant à l'étranger qu'en Suisse, **la politique de neutralité n'est pas une fin en soi, mais un instrument, important il est vrai, de notre indépendance.** Il s'explique pour des raisons internes et par le contexte européen. Les raisons internes nous les

avons vues dans mon rappel historique : c'est le maintien de la cohérence de la politique des cantons de l'ancienne Confédération.

Dans le contexte européen des rivalités entre puissances européennes, la neutralité suisse était un facteur de stabilité et d'équilibre et elle a été reconnue comme telle par ces mêmes puissances dès la paix de Westphalie en 1648.

Ces raisons sont-elles toujours valables ? On peut admettre que la cohésion suisse s'est suffisamment développée pour affronter sans trop de crainte l'Europe d'aujourd'hui. Le contexte européen s'est certainement modifié, du fait notamment de l'existence de la CE. Les tensions sur le Continent européen n'ont néanmoins pas entièrement disparu et la confiance actuelle est encore relativement fragile.

Dans cette réflexion nos relations avec la CE sont fondamentales. Nous l'avons vu, la géographie, l'histoire, la culture nous rapprochent de nos voisins et donc de la CE. Dans le domaine économique la convergence est de plus en plus forte et le mouvement de libéralisation des échanges non seulement des marchandises mais, plus récent, des capitaux, soulignent cette uniformisation. Dans le domaine politique, nous partageons la démocratie pluraliste et le mouvement récent des Etats de la CE vers l'intégration du concept de fédéralisme et son corollaire de subsidiarité, constituent un facteur supplémentaire de rapprochement.

En outre la nature de problèmes tels que l'environnement, la drogue, les flux migratoires, souligne l'interdépendance et la nécessité de coordonner nos actions. De plus dans les différentes organisations européennes existantes, **la CE joue un rôle d'importance croissante et est appelée à être le pivot de la nouvelle architecture européenne. Nous devons donc définir nos relations avec la CE.**

La voie choisie, en ce moment, est celle de la création d'un **Espace Economique Européen (EEE)**. Elle se situe dans le droit fil de la coopération actuelle. Mais en raison du palier qualitatif qu'elle ferait franchir

aux relations entre la CE et la Suisse, elle ne constitue pas seulement une négociation économique mais assume un caractère et des implications globales. **Bien entendu la négociation en cours n'est pas une négociation d'adhésion.** Elle représente néanmoins une approche unique et totalement nouvelle dans les relations européennes.

Le maintien du parallélisme dans le processus d'intégration de la CE et des pays de l'AELE a guidé nos relations depuis 1957. L'extension et l'approfondissement des compétences de la CE impliquent que le nouvel accord permette la construction d'un espace économique global et structuré réunissant les 18 pays européens membres de la CE et de l'AELE et le Liechtenstein. Ce souhait avait déjà été exprimé en 1984 lors de la réunion ministérielle entre pays de la CE et de l'AELE à Luxembourg ; il a été repris par le Président de la Commission de la CE en janvier 1989. Les pays de l'AELE y ont répondu favorablement.

Le caractère interétatique de la relation entre la CE et les pays de l'AELE implique un accord sur la substance, un dispositif institutionnel équilibré et un calendrier.

Pour ce qui est du calendrier après une période exploratoire, les négociations ont débuté en juin 1990 et se poursuivent actuellement. Le but est de parvenir à un accord dans le courant de cette année afin que, compte tenu des procédures internes propres à chaque Etat, l'accord puisse être ratifié et entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1993 en même temps que le marché intérieur CE. Le parallélisme serait ainsi assuré.

Sur la substance, les parties à la négociation de l'EEE ont identifié en commun le droit communautaire, "l'acquis pertinent", qui constituera **la base légale commune aux 19 pays du futur EEE.** Il comprend les domaines de la **libre-circulation des marchandises, des capitaux, des services et des personnes**, c'est-à-dire, dans le jargon communautaire, **"les quatre libertés"**. De la sorte, le marché intérieur CE deviendrait le marché intérieur des 19 pays participants à l'EEE. Aux quatre libertés s'ajouterait une coopération étendue en matière de politiques d'accompagnement telles la protection

de l'environnement, la recherche scientifique, les transports, l'éducation, la protection des consommateurs, le droit social et le tourisme. Cette énumération montre l'ampleur de la tâche et des ambitions. Les répercussions sur les pays de l'AELE sont importantes. L'acquis communautaire consiste en effet d'environ 1200 actes juridiques qui, si dans leur majorité ne présentent pas de grandes différences avec le droit suisse, dans certains cas touchent des domaines politiquement très sensibles comme la libre circulation des personnes, les investissements immobiliers, certains aspects des transports. A ce titre, des solutions transitoires sauvegardant, du moins temporairement, certaines situations spécifiques sont à l'étude.

Au delà de la substance, la négociation en cours est une entreprise difficile par les problèmes institutionnels qu'elle pose. Contrairement à une procédure d'adhésion relativement simple dans ce domaine, la négociation relative à l'EEE doit aboutir à un accord international entre la CE et des Etats souverains regroupés dans un ensemble, l'AELE, qui n'est pas, contrairement à la CE, une institution supranationale. Il doit donc s'agir d'une démarche équilibrée, respectueuse des droits et des devoirs de chacun. C'est ce que les ministres des pays de la CE et de l'AELE ont reconnu lors de leur dernière réunion commune le 19 décembre 1990. Il est donc indispensable de doter l'EEE de procédures et d'organes de décision communs sans pour autant intervenir dans les décisions internes des parties.

La voie choisie n'est pas la plus facile mais elle est viable par elle-même et permet de tenir compte de toutes les contraintes. Elle ne préjuge en rien le choix d'une autre formule. Il faut bien voir que les autres possibilités se limitent à une politique isolationniste ou à l'adhésion à la CE. Faire cavalier seul serait en contradiction avec l'histoire et les intérêts de la Suisse. Ce choix impliquerait l'autodiscrimination ou l'adaptation autonome, l'accroissement unilatéral de la libéralisation sans obtenir de contrepartie chez nos voisins et partenaires actuels. C'est une voie que le Gouvernement suisse a écarté. L'évolution de l'Europe vers le fédéralisme et la prise en compte de l'autonomie locale estompant les spé-

cificités propres à la Suisse, pourrait par contre à terme faire du choix de l'adhésion une alternative envisageable.

La nouvelle architecture européenne englobe tout le Continent européen ; nous devons donc réfléchir également à nos relations avec les pays de l'Europe Centrale et Orientale. Ceci d'autant plus que les mutations en cours dans ces pays constituent un fait fondamental de l'histoire européenne de l'après-guerre. Au delà de l'aide suisse à ces pays qui s'est manifestée par un premier crédit de 1 milliard de FF, par la participation à la création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et par la coordination de l'aide avec les autres pays industrialisés, les pays de l'AELE envisagent la participation des pays de l'Est au processus d'intégration européenne.

Dans une première étape, déjà en phase de concrétisation, une coopération dans différents domaines serait instaurée entre l'AELE et les pays de l'Est dont les réformes ont suffisamment progressé. Elle pourrait prendre la forme d'accords d'association ad hoc. Dans une deuxième étape, en fonction du progrès des réformes engagées, ces pays pourraient adhérer à l'AELE et par la suite participer à l'EEE. Par ailleurs les pays de l'Est s'apprentent à négocier des accords d'association particuliers avec la CE. L'ensemble permettrait de donner une structure cohérente aux relations économiques européennes même si, pour certains de ces pays, la perspective à long terme est l'adhésion à la CE.

Ce processus d'intégration comme le développement de formules de coopération régionale, la dernière en date étant la "Pentagonale" entre Autriche, Italie, Hongrie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie, se dessine dans le contexte de l'application des principes formulés par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE). **La signature, en novembre 1990, de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe** a été une étape du processus d'Helsinki engagé depuis 1975. Elle a contribué à la reconnaissance des principes de la démocratie, des droits de l'homme, de la coopération économique et de la sécurité en Europe. **La Suisse avec les autres pays neutres y a joué une part ac-**

tive. Elle continuera de le faire, notamment en matière de droits de l'homme et de protection des minorités nationales, car la CSCE, devenue institution permanente, est loin d'avoir épuisé son sujet. L'actualité montre d'ailleurs que même les acquis de la Charte de Paris sont fragiles.

Le Conseil de l'Europe joue aussi son rôle original et utile dans ce domaine et pourrait un jour devenir l'organe parlementaire de la CSCE, réunissant tous les pays d'Europe éligibles et les grandes puissances associées.

On le voit, la nouvelle architecture européenne n'a pas les lignes dépouillées de l'art roman, elle ressemblerait plutôt à l'art baroque. Beaucoup d'institutions se côtoient, chacune correspondant à une nécessité particulière. C'est le sens même de l'idée de Confédération européenne, au dessin encore imprécis mais qui permettrait à chaque pays et à chaque institution d'apporter son originalité dans le cadre donné par l'ensemble européen.

La mise en place de cette nouvelle architecture européenne n'est ni aisée ni automatique. Depuis deux ans l'Europe vivait dans l'euphorie, avec les progrès de la construction européenne et, surtout, le mouvement de retour à la démocratie voulu par les peuples d'Europe Centrale et Orientale. Les événements de ces derniers mois à l'Est comme au Moyen-Orient et leurs répercussions sur l'Europe, ont quelque peu brouillé cette image.

Pour la Suisse, ils ne modifient pas la nécessité fondamentale de définir ses relations avec la CE. Pour la CE, ils montrent que son renforcement est la condition essentielle pour jouer un rôle qui ne soit pas purement économique. Pour tous les pays européens, il est nécessaire de concevoir une architecture européenne qui ne fasse pas abstraction de ce qui se passe dans le monde.

Comme la maison suisse ne peut être conçue dans l'isolement par rapport à l'Europe et au monde, l'Europe par sa propre culture et ses potentialités ne peut vivre repliée sur elle-même. ■